

mille maux dont vous n'avez point d'idée. Je suppose qu'il parvienne à un emploi public ; il vous semble, à vous, que le traitement d'un employé constitue une fortune ; mais, trop souvent, cet emploi ne donne que le strict nécessaire, et, dans certaines conditions de la société, qui n'a que le strict nécessaire est bien pauvre. La pire de toutes les misères est la misère dorée. Votre fils eût été un ouvrier à son aise, indépendant et fier. Vous en auriez fait un *monsieur* gêné, asservi aux caprices de tout le monde. Il eût épousé une femme selon son cœur ; il marchanderait un mariage qui le rendra malheureux.

Quelquefois aussi, j'ai peine à le dire, ce fils, devenu un important personnage, ne se tient guère honoré d'appartenir à un père et à une mère dont la parole et les habitudes, contrastant avec celles du monde brillant où il vit, les couvrent (il se le figure du moins) d'un ridicule qui rejait sur lui-même : il en souffre, il en rougit. Voilà des parents bien récompensés de s'être complètement oubliés pour lui !

Il est, je le sais, à ce que je viens de dire, des exceptions nombreuses, très-nombreuses même ; cependant, j'ai dû donner aux ouvriers un avertissement qui ne sera pas inutile à tous.

C'est à tort qu'on veut dégoûter les enfants des professions manuelles et qu'on leur représente les professions libérales comme ayant plus de dignité, comme donnant plus de richesse et plus de bonheur.

La dignité de l'homme est dans la manière dont il accomplit la tâche, quelle qu'elle soit, qui lui est imposée. Il y a cent fois plus de dignité dans une profession manuelle loyalement exercée que dans les professions libérales telles que certaines gens les exploitent aujourd'hui. Delorme n'était qu'un berger, un gardeur de moutons ; et Napoléon, qui ne prodiguait pas les décorations, a dit : "Delorme est mort trop tôt, j'allais lui donner la croix."

La richesse de l'homme est dans le rapport de ses besoins à ses ressources. Un garçon de charrie qui gagne trois cents francs, et qui, au bout de l'année, a su en économiser deux cents, est plus riche que tel employé, qui reçoit quatre mille piastres et qui, au bout de l'année, n'a pour reliquat que des dettes.

Le bonheur de l'homme est dans le calme de la conscience et dans les saintes joies de la famille ; grâce au ciel, la nature de la profession qu'on exerce n'y entre pour rien.

— Nous avons reçu, de quelques succursales, des lettres demandant certains détails plus intimes que ceux donnés par le rapport de l'assemblée du 10 courant. Nous regrettons de ne pouvoir satisfaire publiquement ce désir de savoir.

Le rapport de toute assemblée ne doit contenir que les considérations, les décisions, etc. sans qu'il soit nécessaire de transmettre à la postérité les faits pour le moins inutiles quand ils ne seraient pas de nature à discréditer quelqu'un ou quelque chose après avoir été regrettables !

On demande plus particulièrement des explications sur le résultat de la discussion en rapport avec la motion Decelles et le choix des membres du Comité de Régie. Nous avons, dans la première partie du rapport officiel, indiqué le sort de cette motion qui est emporté par une majorité considérable laquelle pouvait l'être davantage si l'on eût reçu plus tôt certains rapports qui nous sont arrivés après l'assemblée.

Pour le choix des membres du Comité de Régie, tout s'est passé parfaitement sans trop de division..., comme nous nous y attendions depuis plus de huit jours ; l'assistance étant des plus nombreuses et des mieux préparées.

Membres honoraires

Le minimum de la cotisation des membres honoraires doit être égal à la cotisation des membres participants ; mais les sociétés peuvent, à cet égard, prendre les dispositions qui leur paraissent les plus convenables sans cependant paraître exiger plus des membres honoraires que des participants, et surtout sans exiger de droit d'entrée aux honoraires. Ce serait restreindre leur nombre et, partant, agir contrairement aux intérêts de la société en la privant d'une précieuse ressource.

En retour de cette cotisation, la société peut concéder certains avantages obligations sur distinctions honorifiques, telles que l'assistance en corps aux funérailles du membre honoraire décédé et même à celles de ses proches.

Les cotisations des membres honoraires doivent toujours être touchées à domicile en reconnaissance pour leur presque gratuité. La générosité dont ils font preuve mérite bien cette condescendance de la société qui reçoit dans de telles conditions.

Dans quelques associations, les membres honoraires ont eu l'heureuse pensée de perpétuer leur souscription en remettant à la société un capital dont le revenu est équivalent au chiffre de la cotisation et qui doit demeurer inaliénable.

Enfin, — et il est temps pour toutes les sociétés d'y songer — il est mille et une manières d'admettre des membres honoraires. Le choix dépend du milieu où l'on opère, des distinctions honorifiques que l'on peut accorder et des bonnes dispositions des citoyens à l'égard de la société, — dispositions qui, soit dit en passant sont toujours en raison de son organisation générale, de son but et de ses moyens d'action.

Décès

A St-Simon, le 8 courant, à l'âge de 22 ans, Marie-Emilie Moreau, épouse du Dr L. J. A. Mignault. La défunte était la fille unique du Dr Moreau, de St-Simon.

Son service et sa sépulture ont eu lieu à St-Simon, dimanche matin.

Nous offrons à la famille éplorée nos plus sincères condoléances.

Elections

Acton-Val

Membres du Comité élus : F. Normand, E. Fréchette, A. Bergeron, J. B. Chagnon, O. Vadenais, A. Le-moine.

Officiers : Prés. M. Geo. Deslandes, 1er vice-président, C. St-Amour, 2ème Vice-Prés., J. B. Chagnon, Sec.-Trés., V. Lapointe, Sec.-Arch., E. Corbeil, Comm.-Ordonnateur, O. Vadenais.

St-Simon

Officiers. Président, M. J. B. Delorme ; 1er Vice-Président, H. Durrocher ; 2ème Vice-Président, H. Pion ; Sec.-Arch., A. Larochelle ; Assist., Nap. Gaudette ; Sec.-Trés., A. Giard. Directeurs MM. W. Cusson, N. Simard.

Angé-Gardien

Président, Révd. M. Durcher, ptre, curé ; Vice-Présidents, MM. C. Hamel et Bienvenu ; Sec.-Arch., Ls Fontaine ; Sec.-Trés., Dr R. Vaillancourt ; Commis.-Ordonnateur, Ph. Brodeur.

— M. Téléphore Gaudreau, l'un des fondateurs de l'Union St-Joseph à St-Damien de Bedford et l'un des membres actifs de cette institution depuis, est décédé en cette paroisse de Bedford le 8 du courant après une courte maladie.

C'est le premier décès que l'Union St-Joseph de Bedford est appelé à payer depuis son origine. La veuve du Sociétaire défunt a droit à une somme de cent piastres comme bénéficiaire en sa qualité de veuve.

Bibliographie

Lectures journalières à l'usage des écoles et des familles, par Emile Souvestre. 1 vol. in-12 cartonné.

Composé de courts fragments empruntés à des auteurs célèbres, ou choisis par le compilateur lui-même dans ceux de ses ouvrages que l'approbation du public a particulièrement honorés, ce volume n'a d'autre prétention, dit l'éditeur, que d'instruire en intéressant. On a joint à chaque morceau des explications sur la géographie ou l'histoire et des notes biographiques sur les auteurs.

M. E. Souvestre a évité, autant que possible, les fragments trop connus et que les recueils destinés à l'enfance ou à la jeunesse reproduisent toujours, en se copiant l'un sur l'autre ; il a pensé que, même dans une compilation, il faut introduire quelque nouveauté et qu'il est inutile de réimprimer ce que chacun sait déjà on peut trouver partout.

— *Vie abrégée de N. S. Jésus-Christ*, selon le texte des évangiles des dimanches et des fêtes de l'année, avec des notes historiques, géographiques, etc., et des réflexions empruntées aux plus graves autorités de l'église, par M. Edom, Chevalier de la Légion d'Honneur, Recteur Honoraire, Haut Titulaire de l'Université.

1 vol. in 18, cartonné, orné de jolies vignettes, d'une carte de la Palestine et approuvé par Mgr l'évêque du Mans.

On enseigne généralement, dans les écoles, avec le catéchisme, les évangiles des dimanches et des fêtes de l'année. Mais l'ordre établi par l'église dans sa liturgie n'est pas toujours conforme à l'ordre historique. Dès lors, cette étude, si elle procure la connaissance des principales actions de Jésus-Christ, ne donne pas une idée suffisante de sa vie.

Tel est le but de l'opuscule, abrégé d'un ouvrage plus étendu de l'auteur.

Ch. Delagrave, éditeur, 15 rue Soufflot, à Paris.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'Écho de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,
Grand Président

L'Écho, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement voué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la "Société de publication, de censeurs ecclésiastiques."

J. B. LALIME, Président.

B. O. BÉLAND, Secrétaire.

J. A. CADOTTE, Administrateur.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

AVRIL

Contribution mensuelle.....	40
Décès E. Guillet.....	25
" E. Bouvier.....	25
Total à payer.....	90

LES "GREEN GOODS"

TRISTE AVENTURE D'ACHETEURS DE FAUX ARGENT

Plusieurs victimes dans le comté de Laval

Plusieurs journaux ont publié dans le mois de février dernier, certains articles pour avertir leurs lecteurs de se mettre en garde contre les faux billets de banque connus sous le nom de *Green Goods*, qui étaient en circulation à cette époque.

Cependant plusieurs personnes ont cédé au désir de faire de l'argent facilement et ont été victimes de leur avidité.

Quelques citoyens du comté de Laval sont allés à New-York, l'un après l'autre, et avec des montants plus ou moins considérables, dans le but de faire commerce.

Tous ont pu constater à leurs dépens que les fortunes promises dans les circulaires ne sont que fantaisies, imaginaires, et un piège où une bande de scélérats pillent les imbéciles.

L'une des victimes à les plus pleindre dans cette affaire est un jeune homme du bas de Saint-Martin. Il s'est rendu le premier à New-York, porteur de \$1,300 que ses frères lui avaient confiés pour ce trafic.